

Chronique de mai à octobre 1999

• Mercosur : le Brésil en anti-star

La dévaluation du real en janvier dernier et ses répercussions économiques et politiques continuent de mettre le Mercosur à dure épreuve. Si la crise monétaire a eu pour effet de relancer le débat sur la dollarisation, le Brésil, dont l'économie semble traverser la crise beaucoup mieux que la plupart des observateurs l'avaient anticipé, a saisi l'occasion au bond pour rouvrir un autre dossier : celui de la monnaie unique au sein du Marché commun du cône sud (Mercosur), voire de l'Amérique latine dans son ensemble. Une rencontre présidentielle des six pays-membres et associés du Mercosur pendant la troisième semaine de juin a permis la signature d'un accord qualifié de "Maastricht d'Amérique latine". L'accord souligne la nécessité d'une plus grande coordination des politiques économiques (déficit budgétaire, taux d'inflation, déficit au compte courant, dette publique, etc.) et ce, dans la perspective de passer plus rapidement au marché commun et, éventuellement, à une union monétaire à l'européenne. À l'appui de sa proposition (encore officieuse), le Brésil évoque l'argument qu'une unification monétaire latino-américaine permettrait de niveler les dynamiques économiques respectives et de diluer l'impact d'une crise particulière sur l'ensemble de la région. Autre avantage : une monnaie unique empêcherait les manipulations monétaires à des fins protectionnistes ou de promotion commerciale, voire financières. Le cas spécifique de l'Argentine, qui a adopté un système de taux de change fixe amarré au dollar US sans avoir au préalable consulté ses partenaires du Mercosur, est ici cité en contre-exemple. La rigidité du peso n'a pas laissé l'Argentine cette marge de manoeuvre qui lui aurait permis de réajuster les changes et d'amortir ainsi l'impact de la dévaluation du real ; elle a eu en outre des conséquences défavorables sur son commerce extérieur.

Surtout animées par le Brésil, les discussions se poursuivent actuellement sur la convergence possible des politiques économiques des pays membres du Mercosur et des pays engagés dans les négociations en vue de créer une Zone de libre-échange dans les Amériques (ZLEA). La proposition est ambitieuse et demande à être prise au sérieux dans la mesure où, malgré les sceptiques qui considèrent exagérée la référence journalistique à Maastricht, il ne faut pas exclure le fait que l'adoption d'une monnaie commune soit un facteur-clé de la consolidation du régionalisme en Amérique latine, et surtout, une carte maîtresse pour contre-balancer le pouvoir d'influence des États-Unis dans les négociations pan-continentales. Le Brésil est d'autant plus favorable à la perspective d'une coordination économique et monétaire plus poussée, prévue à l'agenda pour les trois ou quatre prochaines années, qu'il craint les mesures protectionnistes que pourraient prendre d'autres membres du Mercosur à son encontre d'une part, et qu'il a tout intérêt à ce que le processus d'intégration économique dans les Amériques se réalise à un rythme qui en permette la plus grande maîtrise, d'autre part.

* Dans le Mercosur, les différends commerciaux avec le Brésil, en position fortement avantageuse sur le plan commercial depuis janvier dernier, tournent au vinaigre et plusieurs secteurs industriels pressent les gouvernements à rectifier une situation qui n'est jusqu'à maintenant qu'à l'avantage d'un seul. Suite au différend de février sur les produits laitiers et porcins, résolu d'ailleurs au sein du Mercosur à sa satisfaction, l'Argentine a tenté à plusieurs reprises d'imposer des mesures de représailles commerciales ; notamment contre les textiles et les produits du coton brésiliens. L'Argentine estime que près de 25 secteurs industriels, dont les textiles et les cuirs, sont menacés par la concurrence brésilienne. Le commerce avec le Brésil a chuté de près de 20% pendant la première moitié de 1999. Le gouvernement brésilien a réagi à l'initiative argentine en suspendant sa participation aux négociations commerciales prévues dans le cadre du Mercosur pendant la première semaine d'août. En marge d'une réunion ministérielle extraordinaire convoquée le 6 août, une rencontre diplomatique d'urgence entre les présidents Menem et Cardoso a permis de baisser un peu le ton entre les deux pays et de préserver ainsi la cohésion du Mercosur. Le Mercosur est, rappelons-le, le troisième bloc commercial le plus important

du monde après la Communauté européenne et l'ALÉNA, avec 200 millions d'habitants et un commerce intra-régional qui a quintuplé depuis 1990, pour atteindre en 1998 20.4 milliards de dollars. Toutefois, et malgré la rencontre présidentielle, le Ministre de l'agriculture du Brésil a annoncé à la mi-septembre que son pays imposera des mesures restrictives en réponse aux initiatives protectionnistes prises contre lui depuis le début 1999. Les restrictions, justifiées officiellement pour des raisons de défaut de qualité, visent les importations de blé, viandes, animaux vivants, poissons et produits congelés en provenance de l'Argentine ; en outre, près de 400 produits argentins se sont vus suspendre leur licence d'importation. Le Brésil estime que la "guerre commerciale" avec l'Argentine pourra s'atténuer après les élections présidentielles du 24 octobre. Les réunions diplomatiques entre les deux pays continuent, mais les discussions commerciales ne semblent pas sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent depuis la fin de l'été.

* En adoptant des restrictions commerciales pour ralentir l'"inondation" de son marché de produits brésiliens, l'Argentine n'a pu agir unilatéralement contre le Brésil dans tous les dossiers et a dû adopter des mesures qui visent l'ensemble de ses partenaires commerciaux. C'est notamment le cas du Chili, membre-associé du Mercosur, qui voit d'un oeil particulièrement critique le déclin significatif de ses exportations vers l'Argentine, et dont les produits de la pêche et de l'agriculture totalisent normalement les US\$ 220 millions chaque année. Dans le secteur de l'auto, les pressions se font fortes également pour que le Brésil rétablisse la situation. On invoque la possibilité que son trop grand avantage compétitif puisse être rectifié par l'abandon du tarif commun du Mercosur qui s'applique aux pays non-membres dans ce secteur (35%). Mais l'entrée des importations en provenance de pays comme le Japon, la Corée et l'Europe, risque de remettre en question la survie de l'industrie automobile brésilienne (août 1999). Autre événement qui n'améliore pas la situation : le Brésil a contracté en août un Accord de préférence tarifaire avec la Communauté andine. Le Brésil estime que l'accord aura pour effet de compenser les sanctions commerciales argentines. De plus, l'exigence brésilienne relative à l'étiquetage systématique pour tout produit pénétrant son marché, une restriction supplémentaire à l'approbation préalable des autorités brésiliennes, est loin de rencontrer l'enthousiasme de grandes entreprises hors-Brésil commercialisant une grande variété de produits, lesquelles s'estiment particulièrement défavorisées par les nouvelles règles commerciales perçues évidemment comme des mesures non-tarifaires.

* Les chefs d'État et de gouvernement des 48 pays de l'Union européenne (UE), de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis les 28 et 29 juin à Rio à l'occasion d'un premier sommet visant à lancer les négociations d'un accord de libre-échange transatlantique. L'agenda des négociations non-tarifaires est établi pour novembre 1999, et les discussions relatives aux tarifs douaniers débiteront en 2001. Les membres du Mercosur, Brésil en tête, souhaiteraient conclure les négociations avec l'UE en même temps que celles qui établiront la Zone de libre-échange pour les Amériques (ZLÉA), prévues pour 2005, tandis que l'Union européenne aimerait conditionner la signature d'un accord inter-régional à la conclusion préalable de la prochaine ronde de l'OMC, qui pourrait se terminer après 2005. Pour le Mercosur, la perspective d'un accord de libre-échange avec l'UE négocié simultanément aux pourparlers sur la ZLÉA, consolide sans aucun doute son pouvoir de négociation dans le dossier des Amériques. Placé sous la coprésidence du Brésil et du Mexique, le Sommet de Rio n'a cependant pas débouché, comme tout le monde s'y attendait, sur des résultats très concrets, sinon sur une Déclaration commune et un ensemble de priorités d'action. Qualifié d'historique par le Président Cardoso, le Sommet confirme néanmoins la volonté commune de renforcer les liens et d'établir entre les deux continents un "partenariat stratégique". Pour les pays européens, il s'agit surtout de contrer l'influence économique et politique des États-Unis et d'éviter que les négociations hémisphériques en cours ne débouchent sur des formes de détournement du commerce qui se fassent à leur détriment comme ce fut le cas avec le Mexique et l'ALÉNA. Les entreprises européennes sont en effet très présentes en Amérique latine et les échanges commerciaux sont très importants, notamment avec les pays du Mercosur. Selon les données de la Communauté européenne, les échanges entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes représentaient en 1997 plus de 52 milliards de dollars en exportation et 38 milliards en importation. Pour les pays

d'Amérique latine, le Brésil notamment, il s'agit non seulement d'établir des relations commerciales mieux équilibrées, de corriger une "globalisation asymétrique" que le président Cardoso n'a pas manqué de dénoncer, mais aussi de trouver du côté de l'Europe communautaire un contrepoids à l'influence grandissante des États-Unis dans la région. Un premier pas avait d'ailleurs déjà été fait dans cette direction avec la signature, en 1995, d'un accord-cadre par le Mercosur, le Chili et l'Union européenne en vue d'établir une zone de libre-échange entre les deux blocs économiques. Sur ce plan toutefois, peu de progrès ont été réalisés. L'agriculture reste toujours un sujet de litige majeur. Qui plus est, comme c'est déjà le cas du Canada et du Mexique, les pays du Mercosur semblent vouloir se rapprocher des États-Unis dans ce domaine et développer une position commune pour les négociations de la prochaine ronde de l'OMC, qui devrait être lancées à la fin novembre – début décembre à Seattle. En outre, l'ouverture des négociations entre les deux blocs est étroitement liée aux résultats de cette ronde, ce qui laisse planer bien des doutes sur le sérieux des intentions de part et d'autre. Les engagements pris en matière de libéralisation du commerce et de coopération dans des domaines aussi divers que la culture, l'éducation ou la technologie, confirment néanmoins la volonté d'établir des ponts entre les deux continents, mais aussi celle de "diversifier les centres de décision". Le prochain sommet est prévu pour l'an 2002, en Espagne.

• Chili et la "clause" ALÉNA

Lente récupération de l'économie chilienne, en récession depuis le dernier trimestre de 1998. Le Chili cherche toujours à négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, son principal partenaire commercial avec lequel il enregistre un déficit commercial assez régulier. Le Chili exporte annuellement vers les États-Unis 2,5 milliards de dollars et importe en provenance de ces derniers pour près de 4,4 milliards de dollars de produits. Un des principaux arguments invoqués par le Chili pour reprendre les négociations est que les produits chiliens pénètrent déjà le marché américain sans rencontrer d'obstacles tarifaires majeurs, les droits de douanes, de l'ordre de 1,1% en moyenne, étant pratiquement annulés lorsque les autorités américaines appliquent le Système généralisé des préférences (SGP). Le SGP autorise le Président à exempter de toute barrière tarifaire l'entrée de certains produits provenant de pays en développement respectant un certain nombre de critères d'éligibilité. Un accord de libre-échange permettrait au Chili d'avoir un accès élargi et sécuritaire au marché américain et d'écartier ainsi la menace d'une décision discrétionnaire qui viendrait renverser les facilités d'accès qui lui sont actuellement octroyées.

Le dossier de l'ouverture de l'ALÉNA à de nouveaux membres est en suspens après que l'initiative du président Clinton de faire du Chili le quatrième partenaire de l'accord ait été désavouée au Congrès, en 1995, par la nouvelle majorité républicaine. L'opposition répétée du Congrès a autorisé le "fast-track" qui permettrait à l'exécutif de négocier directement des accords commerciaux sans l'accord préalable de la branche législative, ne facilite pas les choses. Quelques rencontres diplomatiques indiquent cependant que le dossier n'est cependant pas clos. Mentionnons la visite au Chili au mois d'août de l'envoyé spécial du Président Clinton pour l'Amérique latine, Kenneth MacKay, et la réunion tenue entre le Conseiller d'État du Chili, Juan Gabriel Valdés, avec la Secrétaire d'État Madeleine Albright. Cependant le climat politique dans les deux pays n'est pas des plus favorables à la progression de négociations formelles. Le gouvernement d'Eduardo Frei en est à son ultime semestre avant le déclenchement des élections présidentielles de décembre et le gouvernement Clinton, lui-même en fin de mandat, se heurte au blocage à peu près systématique du Congrès. Dans ce contexte, il est peu probable qu'à court terme l'autorisation du fast-track soit de nouveau sollicitée au Congrès ; à l'automne 2000, peut-être.

L'ouverture éventuelle de l'ALÉNA à de nouveaux partenaires consoliderait pourtant la position des États-Unis dans les négociations hémisphériques et leur permettraient de reprendre en main un dossier qui semble leur échapper depuis le Sommet de Santiago, en avril 1998. Du moins font-ils preuve d'une certaine retenue apparente, en contraste avec l'attitude adoptée par les pays du Cône sud, et notamment le Brésil. Les initiatives du Brésil ne sont d'ailleurs pas très prisées par certains commentateurs qui voient d'un mauvais oeil le fait que les États-Unis se laissent déborder, voire qu'ils puissent perdre, à l'issue des

négociations, leur position dominante sur l'échiquier hémisphérique. Mais l'ambivalence des États-Unis dans les négociations en cours, qui se font avec ou sans la présence de leurs représentants, n'est pas nécessairement à leur désavantage, dans la mesure où, si ceux-ci laissent une plus grande marge de manoeuvre à d'autres pays, cela n'implique pas nécessairement qu'une fois l'autorisation du fast-track obtenue, ils ne viennent pas tranquillement moissonner la récolte des négociations menées de façon satisfaisante par d'autres, ni qu'ils puissent intervenir au moment jugé opportun dans les négociations vu que, de toute manière, rien ne peut vraiment se faire sans eux dans les Amériques. Pour les prochaines années donc, les États-Unis ne perdent rien à laisser le terrain des négociations progresser sans engagement définitif de leur part, et rien ne dit non plus qu'ils ne recoureront pas à l'option ALÉNA lorsque viendra le moment d'opérationnaliser la mise en place de la ZLÉA. Après tout, c'est toujours lorsqu'arrive la dernière phase des négociations commerciales que les choses avancent vraiment. L'option ALÉNA pourrait alors faire contre-poids aux propositions du bloc dirigé par le Mercosur et accorderait une force de persuasion supplémentaire aux États-Unis si les négociations ne vont pas dans la direction normative souhaitée. Ce scénario extrême implique essentiellement que lors de la dernière ronde des négociations, les États-Unis jouent au portier en autorisant de manière sélective l'accès, pays par pays, à l'ALÉNA, le tout accompagné d'exigences de réforme plutôt fortes. Par ailleurs, et un peu cyniquement peut-être, la perte de popularité actuelle du leader brésilien depuis la dévaluation de janvier et les nombreux différends commerciaux et financiers dans le Cône sud, sont loin d'être vus défavorablement à Washington.

• Communauté andine

Résolution du différend commercial entre l'Équateur et la Colombie sur les exportations fruitières équatoriennes, le 6 septembre. La Communauté andine (composée de la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela) a exigé la levée de l'embargo instauré par la Colombie au mois de juillet qui pesait sur les importations de vingt types de fruits en provenance de l'Équateur pour des raisons sanitaires. Les producteurs de fruits équatoriens estiment avoir perdu \$US 62 millions de revenus pendant le temps qu'a duré ce différend commercial.

• ALÉNA

Si, au Sud, le Brésil, l'Argentine et parfois le Chili se disputent le leadership dans les négociations hémisphériques, au nord, le Mexique considère que c'est à partir de l'ALÉNA que doit se concrétiser la ZLÉA. Le Mexique estime être en position privilégiée pour négocier des ententes commerciales qui serviraient ainsi de marche-pied à une accession ultérieure à l'ALÉNA. Réagissant au projet brésilien de créer une Aire de libre-échange d'Amérique du sud, le Mexique a en effet signé et consolidé plusieurs accords commerciaux avec l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Venezuela, vers le Costa-Rica, le Nicaragua et bientôt avec le Pérou ainsi qu'avec le "Triangle du nord" formé du Guatemala, El Salvador et du Honduras. Tout comme les pays de Mercosur, il cherche également à négocier une entente de libre-échange avec la Communauté européenne. Lors de la réunion du 19 au 22 juillet à Bruxelles, les négociateurs de la Communauté européenne et du Mexique se sont entendus pour inclure trois chapitres supplémentaires dans les négociations en cours (procédures de résolution des différends, mesures phytosanitaires et sauvegardes), ce qui permet de croire qu'on devrait en arriver à un accord avant l'an 2000. Les deux parties aimeraient signer avant la rencontre de l'OMC à Seattle, estimant que l'agenda multilatéral rendra plus difficile les négociations bilatérales. Les deux parties doivent clarifier leurs positions respectives sur plusieurs questions controversées, dont l'accès aux marchés (agriculture, pêches, biens industriels, règles d'origine), les services, les mouvements de capitaux et les mesures gouvernementales. Du point de vue du Mexique, un accord de libre-échange avec la Communauté européenne consoliderait sa position de négociateur influent dans l'éventualité de l'extension de l'ALÉNA à de nouveaux membres, voire éventuellement vers l'Europe. D'un autre côté, il semblerait que

Washington ne voit pas nécessairement d'un mauvais œil les initiatives commerciales mexicaines, dans la mesure où la mise en place d'un réseau d'accords par le Mexique simplifierait les négociations hémisphériques une fois celles-ci reprises en main par les États-Unis.

* Différend en cours entre le Mexique et les États-Unis dans l'agro-alimentaire. Dans les premiers jours d'août, le Secrétariat au Commerce du Mexique (SECOFI) a augmenté les tarifs douaniers sur les produits de la viande bovine en provenance des États-Unis jusqu'à 215% . Les quatre entreprises visées — Excel Corp., IBP Inc., Farmland National Beef Packing Co. et ConAgra Inc. — offraient, selon les autorités mexicaines, des prix de dumping. Le Mexique est le second marché en importance pour les exportations de viande états-uniennes ; en 1998, les exportations de boeuf vers le Mexique ont totalisé les 450 millions de dollars. L'industrie du boeuf aux États-Unis est sur le pied de guerre.

* Litige au mois de juin entre le Canada et le Mexique sur la clause relative aux investissements de l'ALÉNA. Le Canada, à l'inconfort du Mexique, demande une clarification de la clause sur l'expropriation (ALÉNA : Ch. 11), qui accorderait une protection accrue aux gouvernements face aux poursuites légales encourues advenant l'adoption de mesures de régulation estimées "normales". Le Canada souhaite essentiellement modifier la clause permettant aux compagnies privées de poursuivre les gouvernements-membres de l'ALÉNA lorsque les législations nationales portant préjudice aux investissements privés. Devant le refus du Mexique d'amender le texte de l'ALÉNA, le Canada tente de négocier un double accord bilatéral, avec le Mexique d'un côté et les États-Unis de l'autre. Le Mexique considère que la question devrait être réglée au cas-par-cas. Les États-Unis ne sont pas encore parvenus à une position formelle sur la question, mais les trois pays se sont engagés à discuter d'une clarification quant à l'interprétation de la clause relative aux différends entre un investisseur et un État. À cet effet, une première rencontre officielle a été réalisée le 31 août à Mexico entre les trois ministres du Commerce, sans grands résultats. Le dossier est en cours.

* À la mi-juin, le gouvernement du Mexique a invoqué, pour la première fois, dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération en matière d'environnement (ANACE), une option de confidentialité permettant de répondre aux litiges en cours sans obligation de rendre publique les décisions prises. La proposition surgit à la suite d'une plainte amenée au Secrétariat de l'ANACE (Art. 14) à Montréal, en automne 1998, par un groupe de citoyens états-uniens et mexicains, dont la Coalition Santé environnementale (EHC). Ceux-ci accusent le Mexique de ne pas mettre en oeuvre ses législations environnementales concernant le cas de l'usine de recyclage de batteries de plomb *Metales y derivados* de Tijuana, laissée à l'abandon depuis 1995, installations et déchets toxiques inclus. L'ANACE, comme l'ANACT portant sur le travail, accorde au secrétariat une certaine marge d'action qui lui permet d'intervenir advenant le défaut "persistant" de mise en oeuvre ou la révision "par le bas" des législations nationales portant sur le travail et l'environnement. Ces deux accords sont les deux principaux mécanismes établis dans le cadre de l'ALÉNA permettant la participation et l'action citoyenne en vue de contrer le "dumping" social et environnemental que l'intégration économique pourrait occasionner. Il s'agit du vingtième cas de litige soumis au Secrétariat de l'ANACE depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 1994; il n'existe aucun précédent à cette demande de confidentialité. Le 1er juin, le gouvernement mexicain a répondu par l'envoi d'un document au Secrétariat de l'ANACE, mais a aussi demandé un droit de confidentialité de façon à ne pas permettre aux groupes de citoyens qui sont à l'origine de la plainte de connaître l'issue du litige. L'Article 39 de l'ANACE prévoit un droit de protection sur l'information transmise d'une partie à l'autre. Le Secrétariat a toutefois encouragé le Mexique à fournir un résumé de la décision rendue sur le cas de litige qui puisse être rendu public. Un délai de 30 à 60 jours a été accordé au Mexique pour répondre à la requête du Secrétariat, ce qui a été fortement critiqué par le représentant légal de la Coalition Santé environnementale, Cesar Luna, qui rappelle que l'ANACE ne prévoit accorder

de tels délais qu'en cas de "circonstances exceptionnelles", et en conclut à l'inefficacité du processus de résolution des litiges environnementaux. Pour résoudre le différend, l'EHC propose que le gouvernement mexicain demande l'extradition du propriétaire de l'usine incriminée, vivant aux États-Unis, sous le chef d'accusation de violer les lois du Mexique en contaminant l'environnement. Le Mexique n'a pas répondu à la requête et ne s'est pas engagé à nettoyer le site. Depuis l'existence de l'ANACE, il n'y a eu qu'un seul cas incriminant le Mexique — il portait sur la construction d'un tunnel sous-marin dans l'État de Quintana Roo (SEM-96-01) — où l'on soit allé jusqu'au bout des procédures administratives avant de faire l'objet d'une décision politique. Le secrétariat entend présenter une recommandation aux trois Ministres de l'Environnement, qui devront décider de la mise en application de la recommandation.

Toujours sur l'environnement, fin juin, une coalition d'environnementalistes issue des trois pays a vivement critiqué l'ALÉNA pour ses impacts environnementaux en demandant une révision des clauses relatives à la résolution des différends en matière d'investissement, de même que la clarification des sections de l'Accord portant sur les aspects environnementaux du commerce. Il est intéressant de relever que la coalition a invoqué le Chapitre 11 (6) de l'Accord portant sur la clause investisseurs-États, considérant que celle-ci pouvait aller à l'encontre de la capacité des États à légiférer, notamment sur des questions d'intérêt public, telles que la santé et l'environnement, si les réglementations vont à l'encontre des intérêts des firmes. Le cas de la compagnie canadienne Metanex Corp., qui poursuit actuellement le gouvernement de la Californie pour l'embargo qu'elle s'est vue imposer pour des raisons de santé environnementale, est invoqué à l'appui de cette demande. Methanex poursuit le gouvernement californien pour US\$ 970 millions en vue de compenser "l'expropriation de ses intérêts comme entreprise". En 1998, un litige similaire avait été gagné par l'entreprise par l'entreprise américaine Ethyl Corporation, qui poursuivait le gouvernement canadien pour US\$ 13 millions. Actuellement, il y a deux autres cas analogues impliquant des entreprises américaines et les gouvernements canadien et mexicain. L'existence de ces différents cas de litige est cité à l'appui de la requête des coalitions environnementales de revoir la clause investisseurs-États de l'ALÉNA.

* Fin août, le Bureau d'administration nationale (BAN) des États-Unis, situé au Texas, a interpellé le Mexique sur la mise en oeuvre de ses lois sur le travail, concernant le cas de la maquiladora Han Young, et a réitéré sa demande d'une consultation ministérielle entre les secrétaires au Travail des deux pays. Han Young, une filiale de Hyundai, avait été dénoncée par des syndicats mexicains en octobre 1997 au chapitre de la liberté d'association des travailleurs. La question ne pouvant faire l'objet d'une sanction réelle au sein de l'ANACT — seules trois questions relatives au travail y sont sanctionnables, dont le travail des enfants, la santé et sécurité au travail et le salaire minimum—, les syndicats mexicains ont astucieusement réitéré en février 1998 la plainte, en invoquant la violation par la compagnie des règles du Code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail. Lors de la publication du premier rapport du BAN sur les conditions de travail dans les maquiladoras, le gouvernement mexicain n'avait pas répondu à la demande d'information présentée par les fonctionnaires du Bureau et appuyée par le Secrétaire du travail, Alexis Herman, en invoquant le fait qu'il attendait la publication du second rapport. Celui-ci est maintenant disponible depuis la deuxième semaine d'août. Le document souligne le caractère satisfaisant de la régulation fédérale mexicaine de 1997 sur la sécurité, la santé et les lieux de travail, mais attire l'attention sur le fait que malgré le zèle des inspecteurs mexicains dans le suivi du cas Han Young, le montant et l'application des amendes imposées par le gouvernement mexicain à l'entreprise demeurent à vérifier, l'information fournie à ce sujet par le Mexique étant estimée incomplète. Le document évoque également le fait que plusieurs problèmes relatifs à la contamination de l'air, aux risques électriques, aux fuites d'eau, à l'éclairage inadéquat et à l'état général déficient de l'équipement n'ont pas été résolus par la filiale et ce, malgré les pressions qui ont été faites après les inspections fédérales.

* Aux États-Unis, les Travailleurs de l'Acier (USW) ont demandé à faire appel de la décision de la cour de district (fédérale) de Gadsden, Alabama, du 23 juillet, qui n'a pas donné suite à leur requête de réviser l'ALÉNA, à l'effet que celui-ci violerait la Constitution des États-Unis parce que, en sa qualité d'accord international (et non de simple accord commercial, argumente le syndicat), il n'a pas été ratifié par les 2/3 du Sénat. La poursuite a été initiée le 13 juillet 1998. Le juge a invoqué le fait qu'en vertu de la Clause constitutionnelle sur le commerce extérieur, l'ALÉNA, traité commercial, ne requerrait pas l'approbation des 2/3 des votes mais qu'une majorité simple était suffisante. L'ALÉNA avait été approuvé par un vote au Congrès le 8 décembre 1993 par 234 voix contre 200, par 61 contre 31 au Sénat. La poursuite est embarrassante sur le plan législatif dans la mesure où la Cour suprême US, ultime instance fédérale, n'a jamais eu à résoudre ce genre de litige, non prévu par la Constitution. L'affaire est donc reportée à la cour d'appel fédérale (11^e circuit) correspondante.

* Sur les questions agricoles, le Mexique et les États-Unis sont enfin parvenus à un accord bilatéral dans les premiers jours de juin sur le différend sur les pommes. Ce différend, qui se poursuit depuis plusieurs années, avait occasionné l'an dernier la mise en oeuvre d'un accord de suspension limitant les exportations US. L'entente permet maintenant aux États-Unis de transférer la contrainte des contrôles phytosanitaires des inspecteurs mexicains à leurs collègues états-uniens, acceptant en retour que les autorités mexicaines puissent saisir les fruits endommagés et procéder à leur analyse. Le Mexique menaçait de fermer la frontière aux exportations de pommes en provenance des États-Unis si un accord n'était pas signé. Les États-Unis ont par ailleurs accepté de réduire les inspections sur les mangues mexicaines et de considérer des mesures similaires en ce qui concerne les avocats, produit d'exportation important pour les agriculteurs mexicains et qui est aussi un cas litigieux depuis de nombreuses années.

Dans le cas d'un autre litige commercial qui dure depuis plusieurs années, celui du sucre, les États-Unis ont offert en juin au Mexique un accès accru à leur marché, en proposant de relever de 25 000 à 250 000 tonnes annuelles les quotas admis à partir du 1^{er} octobre 2000. Le Mexique avait déposé une plainte formelle l'an dernier pour clarifier le Chapitre 20 de l'ALÉNA (différend entre gouvernement relativement au commerce sucrier). La réponse du gouvernement mexicain à l'offre américaine a été reçue dans la première semaine de septembre ; elle a été qualifiée d'"extrêmement compliquée" par des sources du secteur privé. Les négociateurs américains ont rejeté la contre-proposition du Mexique ; le dossier est revenu au point de départ

* Un autre différend commercial implique les géants des télécommunications, Telmex et AT&T. Il porte sur les tarifs accordés réciproquement pour le transfert des appels téléphoniques entre les États-Unis et le Mexique a trouvé une solution en juin. Le Mexique est le principal pays de destination des télécommunications de longue distance à partir des États-Unis.. L'accord sur les tarifs téléphoniques est rétroactif ; 37 cents la minute pour 1998, 25 pour 1999. Depuis le 1^{er} juillet 1999, le tarif accordé est maintenant de 19 cents, l'accord permet à Telemex d'offrir le service de téléphonie directement des États-Unis au lieu de dépendre du transfert effectué par AT&T, qui avait à rembourser Telmex pour chaque appel effectué vers le Mexique, aux tarifs de Telmex. Il constitue pour l'entreprise américaine une économie de US\$ 500 millions et permet l'installation de nouveaux services de téléphonie (appels à frais virés, 1-800, appels assistés). Les négociations étaient à la charge de la Commission fédérale de la téléphonie du Mexique (Cofotel) et la Commission fédérale des communications des États-Unis (FCC), pour lesquels l'accord constitue "un énorme pas vers l'avant". Aux États-Unis, les entreprises des télécommunications offrant le service de longue-distance, dont MCI WorldCom, font de fortes pression pour que le gouvernement du Mexique libéralise davantage le secteur.

• Zone de libre-échange des Amériques

Dossiers en cours et disputes commerciales dans l'hémisphère. Le Comité sur la société civile établi à l'issue du second Sommet des Amériques à Santiago d'avril 1998— composé de représentants gouvernementaux chargé de procéder à des consultations avec la "société civile", par l'intermédiaire d'organisations syndicales et sociales, d'institutions académiques et d'entreprises privées — a tenu deux réunions depuis sa création. Suite à la rencontre de l'automne 1998, où il a lancé une invitation aux organisations civiles et syndicales de l'hémisphère de lui faire parvenir leurs points de vue sur le processus d'intégration des Amériques, le Comité s'est de nouveau réuni en juin 1999 pour analyser les 74 propositions reçues. Les recommandations issues d'organisations canadiennes et américaines ont constitué plus de la moitié des documents reçus. Plusieurs représentants d'Organisations non gouvernementales (ONG) ont vivement critiqué le fait que, à l'exception du Canada et des États-Unis, les gouvernements ont généralement limité et fait peu d'informations sur la consultation. On a aussi invoqué le fait que les propositions reçues par le Comité ne représentaient pas l'ensemble des points de vue civils dans l'hémisphère. Le Comité sur la société civile devra produire un rapport en vue de la rencontre ministérielle prévue à Toronto en novembre 1999 et ce, dans l'espoir de faire avancer les travaux d'ici le prochain sommet des Amériques prévu à Québec en 2001.

Les activités du Comité sont en effet vivement mises en question par une coalition formée du Mexique et de plusieurs gouvernements centro-américains, qui s'opposent à ce que des questions "non-commerciales" soient traitées en dehors du cadre national. La coalition fait pression en vue de démanteler le Comité, considérant que la consultation de la société civile de l'hémisphère a été faite et que le Comité n'a maintenant plus de raison d'être, ce qui devra être discuté lors de la prochaine réunion ministérielle de novembre. Les États-Unis, le Canada et le Chili sont les trois plus fervents avocats du Comité, et proposent en contre-partie que celui-ci inclut dans le rapport qui doit être présenté à cette occasion. Un plan d'action relativement ambitieux pour justifier ou non son l'existence, et faire davantage participer les organisations civiles de l'hémisphère aux processus d'intégration en cours. Le Mexique considère que les questions "non-relatives au commerce" (tels les enjeux sociaux) ne devraient pas être incluses au rapport du Comité.

À la fin mai, le Département du Commerce des États-Unis a annoncé l'élimination des mesures anti-dumping prises à l'encontre des fleurs coupées en provenance de la Colombie le 18 mars 1987. Les droits de douanes seront éliminés dès le 1er janvier 2000. Actuellement, entre 25 et 50% de la production de fleurs coupées en Colombie sont aux mains d'entreprises états-uniennes, ce qui semble avoir facilité la résolution du différend commercial qui a duré plus de douze ans. L'Association des exportateurs colombiens de fleurs (Asocolflores) et la Commission des fleurs coupées de Californie (CCFC) ont favorablement accueilli le résultat des négociations et vont prendre part à la mise en oeuvre des mesures prévues, notamment la création d'un fonds promotionnel — équivalant au montant total des droits de douanes antérieurement perçus, de l'ordre de 2,5 à 3 millions de dollars par année —. Celui-ci sera financé par l'industrie colombienne et permettra d'élargir l'accès au marché des États-Unis pour une variété de produits.

Dans la première semaine de juin, le Bureau du Représentant au Commerce des États-Unis (U.S.T.R.) s'est opposé à une décision du Congrès argentin concernant le report de cinq ans la protection des brevets, au lieu de novembre 2000 comme il avait été décidé dans l'enceinte de l'OMC. Ce dossier, ainsi que celui des droits de propriété intellectuelle et de duplication est au centre de disputes récurrentes entre les États-Unis et l'Argentine depuis quelques années. L'industrie pharmaceutique en particulier, (représentée par la U.S. Pharmaceutical Research and Manufacturers of America —PhRMA) estime rencontrer des conditions de concurrence déloyales sur le marché argentin, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance de droits de mise en marché exclusifs en attendant l'attribution de brevets protégés, comme le prévoit l'Accord sur les aspects reliés aux droits de propriété intellectuelle de l'OMC (TRIPs). Le délai supplémentaire permettrait à l'Argentine de laisser en circulation les copies génériques de produits pharmaceutiques originellement élaborés dans des laboratoires aux États-Unis ou ailleurs, mis en marché à des prix plus compétitifs que les produits US, ce qui évidemment provoque la mauvaise humeur de la PhRMA. Lors de la première semaine de juillet, le projet de loi qui prévoyait le report de la protection des brevets pharmaceutiques a été défait par le Congrès argentin suite notamment aux pressions diplomatiques des États-Unis. Quoique le dossier ne soit pas clos et pourrait réapparaître à

l'agenda législatif, l'Argentine souhaiterait résoudre le litige dans le cadre multilatéral de l'OMC — ce qui lui accorderait des délais supplémentaires selon certains commentateurs aux États-Unis —, plutôt que dans le cadre de négociations directes bilatérales.

L'Argentine est en ce moment également engagée dans un différend commercial avec les États-Unis sur les subventions dans le secteur des céréales, des huiles végétales et du coton. L'Argentine estime ne pas avoir un accès équitable au marché américain (avec lequel elle a enregistré un déficit commercial de l'ordre des 3,6 milliards de dollars en 1998), pour ses agrumes, sucre et produits laitiers. Elle cherche aussi à faire augmenter les quotas sur les arachides et le boeuf.

*** Réunions et Sommets récents**

La Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) a eu lieu le 16 juin. Les membres de l'OIT ont unanimement adopté une convention portant sur la prohibition et l'élimination du travail des enfants. La Convention s'applique aux jeunes de 18 ans et moins et vise à légiférer sur l'esclavage, la vente et le trafic des mineurs, le travail forcé, la prostitution ou l'utilisation de mineurs, l'utilisation d'enfants pour des activités illicites et toutes activités mettant en jeu la santé, la sécurité ou la moralité infantile. Bill Clinton a réitéré lors de la Conférence l'engagement des États-Unis de faire avancer le dossier sur les droits des travailleurs en relation avec le commerce, sans toutefois spécifier si les États-Unis entendaient mettre le dossier sur la table des négociations à Seattle.

À la rencontre au Sommet du G-7/G-8 tenue à Cologne les 18 et 20 juin, les chefs d'État et de gouvernement des États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France, Italie, Japon et Russie ont pris l'engagement de réduire la dette des pays pauvres très endettés. Le plan de réduction de la dette avait déjà fait l'objet d'un accord préalable en 1996. L'initiative de Cologne devrait réduire la dette totale des pays les plus endettés de 50 milliards de dollars, ce qui triple le montant déjà alloué en 1996. En retour les pays doivent affecter les fonds exemptés du service à la dette à la santé, au soin des enfants, à la prévention du SIDA, à l'éducation. Ils s'engagent aussi à plus de transparence gouvernementale et, point intéressant, à consulter davantage la société civile dans la mise en oeuvre des réformes économiques. Dans le communiqué émis à l'issue de la rencontre, les chefs d'État du G7/G8 ont réitéré leur engagement à mettre à l'oeuvre une "plus grande coopération et cohérence des politiques sur la finance internationale, l'économie, les organisations reliées au travail et à l'environnement". Sur le droit du travail et le dossier "clause sociale", le G7/G8 ne fait que réitérer son engagement à collaborer avec l'Organisation internationale du travail. Il souhaite aussi voir l'OMC coopérer davantage avec l'OIT sur cette question. Le thème sera sans doute débattu de nouveau à Seattle, le Canada, les États-Unis et l'Union Européenne étant particulièrement intéressés à ce que l'OMC prenne position sur la participation de la société civile, une question hautement controversée, et qui n'a guère trouvé jusqu'ici de réponse sur le plan multilatéral. Sur l'environnement, les membres du G7/G8 sont parvenus à une entente qualifiée de surprenante par certains commentateurs, voulant que les considérations environnementales soient pleinement prises en compte par l'OMC et sujettes à réglementation multilatérale.

* Du côté Pacifique, maintenant, il y a eu une réunion administrative du Forum Asie de l'Est-Amérique latine (EALAF) le 3 septembre dernier. Le Forum, dont la première rencontre ministérielle est prévue pour le début de 2001 au Chili, vise essentiellement à promouvoir les liens économiques entre l'Asie et l'Amérique latine comme contre-poids à la prédominance des firmes états-uniennes en Asie. De leur côté les Chefs d'État et de gouvernement de l'APEC se sont réunis à Auckland, Nouvelle Zélande, le 15 septembre. À l'issue de la rencontre, la proposition de former une zone de libre-échange "P-5" entre les États-Unis, le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour a été lancée. Les États-Unis se sont engagés à donner une réponse formelle à la proposition pour la mi-octobre, mais estiment d'avance que le secteur agricole, notamment les producteurs de lait, de boeuf, d'agneau, de sucre et de blé, s'opposera à

un accord de ce type, préférant négocier directement à l'OMC. À l'occasion de cette rencontre, les représentants chiliens ont eu l'occasion d'exprimer formellement leur intérêt de parvenir à un accord de libre-échange bilatéral avec les États-Unis ; mais les Américains préfèrent attendre l'issue de l'élection présidentielle de décembre au Chili avant d'engager des pourparlers commerciaux officiels. Des organisations non-gouvernementales ont tenu leur réunion parallèle à l'Université d'Auckland du 7 au 9 septembre. Le 11 septembre, les Présidents des États-Unis et de la Chine ont tenu une réunion à l'issue de laquelle les pourparlers bilatéraux en vue de l'accession de la Chine à l'OMC ont repris. Ceux-ci avaient été interrompus cet été suite au bombardement de l'ambassade chinoise à Belgrade par les effectifs états-uniens. On ne s'attend toutefois pas à ce que le dossier avance beaucoup dans les mois à venir, à moins de trouver un compromis qui permettrait à la Chine d'entrer dans l'OMC tout en poursuivant les négociations avec les États-Unis

Dans les publications récentes, la Banque mondiale a rendu public son Rapport annuel sur le développement 1999/2000 le 15 septembre dernier. Le document met l'emphase sur la globalisation et le local, et aborde les questions du commerce, des flux financiers et les questions environnementales en lien avec l'espace local, la décentralisation, et les agglomérations urbaines comme moteur de la croissance économique.

On notera également que la Commission des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) estime que le Brésil vient en tête des "perdants" de la vague de libéralisation économique en Amérique latine, suivi du Mexique, la Colombie, le Costa Rica et la Jamaïque, lesquels ont en moyenne perdu 2,5% de leur PIB depuis 1990. Le Chili, l'Argentine, le Pérou et la Bolivie sont comptés parmi les "gagnants", pour avoir connu une augmentation moyenne de leurs PIB respectifs de près de 6% depuis 1990. Selon la CÉPALC, en dépit du fait d'avoir assoupli ses règles relatives à l'investissement direct étranger, le Brésil vit une situation d'instabilité macroéconomique qui ne tranquilliserait pas les investisseurs, ajoutons : notamment depuis l'automne dernier.

Sommets et réunions prévues

La troisième conférence ministérielle de l'OMC doit se tenir à Seattle, du 29 novembre au 4 décembre. La Ronde du Millénaire devrait être lancée à cette occasion, mais, pour le moment, personne ne semble s'accorder ni sur son contenu, ni sur l'échéancier. L'OMC compte aujourd'hui 134 membres, à l'exception notable de la Chine. Les États-Unis et l'Union européenne à l'OMC restent nombreux ; ils concernent entre autres la viande avec hormones, les organismes génétiquement modifiés et l'audio-visuel. Les différends commerciaux entre le Japon et les États-Unis sont aussi nombreux, notamment sur l'acier et les services d'assurance. Face à ces grands dossiers dont l'irrésolution est loin de servir d'exemple, les frictions commerciales plus "mineures" tendent aussi à se complexifier. À cela s'ajoute une conjoncture économique mondiale difficile et le rétablissement de barrières commerciales, notamment dans le Cône Sud. Toujours à l'OMC, le Néo-zélandais Mike Moore a été élu Directeur général ; il succède à Renato Ruggiero depuis le 1er septembre.

La Ronde du Millénaire a pour objectif anticipé d'étendre la portée des libéralisations commerciales multilatérales aux secteurs des services et de l'agriculture et ce, dans un délai raccourci idéalement de trois ans. Plusieurs rencontres se sont tenues depuis le début de l'été, entre les membres de l'OMC mais aussi au niveau des différents comités de travail (développement et commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires, TRIPs, règles d'origine, commerce des services, commerce et environnement, etc.) en vue de préparer les propositions préliminaires pour Seattle. En Amérique du Sud, le Chili est l'un des plus ardents avocats de la libéralisation agricole. Lors de la dernière Ronde de l'Uruguay, le dossier de l'agriculture a été particulièrement mis de l'avant par les pays-membres du Forum de Coopération de l'Asie Pacifique (APEC), parmi lesquels plusieurs pays du Cône sud sont comptés. Pour la Ronde du Millénaire, le dossier de l'agriculture sera particulièrement "chaud", les pays-membres de l'hémisphère ayant adopté un agenda de négociations communes visant à démanteler la Politique agricole de l'Union

européenne. Sur d'autres enjeux, les membres de l'OMC s'attendent à ce que le Canada mette de l'avant le dossier sur la culture et le commerce, tandis que la Norvège, la Suisse et l'Union Européenne poussent de l'avant celui de l'environnement. De nombreuses coalitions civiles et syndicales s'opposant à une libéralisation accrue du commerce multilatéral se préparent à être présentes à Seattle. La rencontre risque d'être chaude.

L'automne est relativement chargé en ce qui concerne le dossier des Amériques. Depuis Santiago, c'est la Canadienne Kathryn McCallion qui préside les négociations. Les 12 et 13 octobre, le Comité sur la Société civile s'est rencontré à Miami, et a mis au point la version préliminaire du rapport qui sera présenté à Toronto. Le Forum des hommes d'affaires des Amériques se tiendra du 1er au 3 novembre, peu avant la rencontre ministérielle de la ZLÉA qui aura lieu les 3 et 4 novembre. À cette occasion, le Canada cèdera la présidence des négociations à l'Argentine, qui prendra le relai pour les prochains dix-huit mois. À Toronto, les Ministres ont à l'agenda de parvenir à un accord sur un ensemble de mesures douanières visant à faciliter les transactions commerciales dans l'hémisphère, tel que convenu à l'issue de la rencontre des vice-ministres qui s'est tenue à Cochabamba, Bolivie, à la fin du mois de juillet.